

# ATTESTATION de performances thermiques

(liste des produits ouvrant droit au CITE pour l'année 2016\*)

## Menuiseries



### Menuiseries PVC et Composite RAU-FIPRO



#### Combinaison $U_w \leq 1,3$ et $Sw \geq 0,30$

Menuiseries PVC NYPHEA en double vitrage 4-20-4 FE (faible émissivité) Argon avec intercalaire WE ( $U_w = 1,3 W/m^2k$  \*\* en coloris teintés masse ) ou triple vitrage 4-16-4-16-4 FE Argon avec intercalaire WE ( $U_w = 0,95 W/m^2k$ \*\* en coloris teintés masse et  $U_w = 1 W/m^2k$ \*\* en coloris plaxés extérieur).

Menuiseries GENESIA (tous coloris) en double vitrage 4-20-4 FE Argon avec intercalaire WE ( $U_w = 1,2 W/m^2k$ \*\* ) ou triple vitrage 4-16-4-16-4 FE Argon avec intercalaire WE ( $U_w = 0,86 W/m^2k$ \*\*)

#### Combinaison $U_w \leq 1,7$ et $Sw \geq 0,36$

Menuiseries PVC NYPHEA plaxées extérieur en double vitrage 4-20-4 FE Argon avec intercalaire WE ( $U_w = 1,4 W/m^2k$ \*\* ) ou sans WE (tous coloris  $U_w$  entre 1,5 et 1,4  $W/m^2k$ \*\* ) Coulissants PVC blancs avec ouvrant 2 chambres en double vitrage 4-16-4 FE Argon et intercalaire WE ( $U_w = 1,7 W/m^2k$ \*\*).



Pour tout autre vitrage se renseigner



### Menuiseries ALU



#### Combinaison $U_w \leq 1,7$ et $Sw \geq 0,36$



Frappe et fixe



Coulissant (sauf fenêtre Coulissante et galandage)

Valable pour toute la gamme à rupture totale (sauf fenêtres coulissantes et galandages) de pont thermique avec vitrage 4-16-4 FE Argon intercalaire WE de 16 mm minimum.

### Portes d'entrée PVC

$U_d$ \*\* = 1.7  $W/m^2k$



Valable pour toute la gamme avec panneaux pleins blancs ou équipés d'un double vitrage à faible émissivité avec gaz argon (sauf panneaux vitrages décoratifs) quelle que soit la gamme, la dimension et le modèle.

Tous nos produits cités ci-dessus ouvrent droit au crédit d'impôt CITE au taux de 30% sous réserve que la pose soit assurée par un professionnel qualifié RGE

\*\*Les coefficients thermiques évoluent en fonction des coloris, type de vitrage et d'ouverture, petits bois incorporés, renforts, soubassement.

\*Sous réserve de répondre aux exigences des conditions définies par le CGI, en matière de dépenses d'isolation thermique et de régulation de chauffage.

Fait à Miramont de Guyenne, le 27/01/2016

Franck NUFFER, Président du Directoire